**AVIS PUBLIC** 



ville.montreal.gc.ca/plateau

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 17-19, RUE BERNARD OUEST

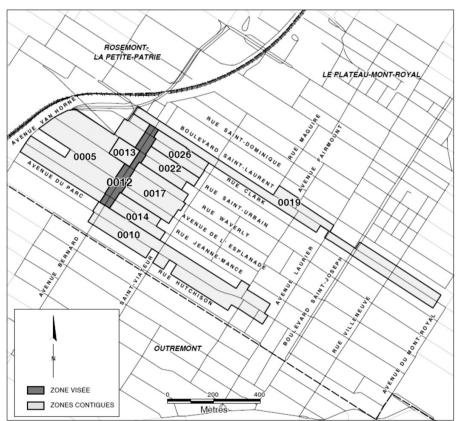
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0099 du 3 mars 2014, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé aux 17-19, rue Bernard Ouest.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LR.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 1**<sup>cr</sup> **avril 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>c</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'ajout d'un étage et d'une construction hors toit pour le bâtiment situé aux 17-19, rue Bernard Ouest, et ce, en dérogation aux articles 8 et 26 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer

Donné à Montréal, le 6 mars 2014

Le secrétaire d'arrondissement, Me Claude Groulx